

Les vaccins contre la coqueluche durant la grossesse

La coqueluche est une maladie bactérienne hautement contagieuse qui peut entraîner une toux incontrôlable et, dans les cas graves, une pneumonie, des crises épileptiques ou une hernie.

Les personnes enceintes devraient se faire vacciner contre la coqueluche durant chaque grossesse.

La vaccination contre la coqueluche durant la grossesse est recommandée pour deux raisons :



1. L'infection par la coqueluche est la plus grave chez les nourrissons trop jeunes pour être vaccinés; or, les nourrissons ne sont pas admissibles au vaccin contre la coqueluche avant l'âge de deux mois.
2. Le vaccin permet à l'organisme de produire des protéines protectrices appelées « anticorps » qui **protègent spécifiquement contre l'infection par la coqueluche**. Quand vous vous faites vacciner contre la coqueluche durant la grossesse, vous transmettez quelques-uns de ces anticorps à votre bébé. Cela veut dire que le bébé gagne lui aussi une certaine protection à court terme contre la coqueluche jusqu'à ce qu'il ait l'âge d'être vacciné contre cette maladie.

Il est sans danger de se faire vacciner contre la coqueluche durant la grossesse, et c'est le moyen le plus efficace de vous protéger, vous et votre bébé, contre une infection par la coqueluche.

Le vaccin contre la coqueluche est combiné avec d'autres, le plus souvent avec les vaccins contre la diphtérie et le tétanos. Il est sans danger de recevoir ces vaccins pendant la grossesse.

Pour obtenir le vaccin contre la coqueluche, adressez-vous à votre médecin, votre infirmière ou infirmier, votre pharmacien ou pharmacienne ou votre service de santé publique local.

